Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260321-2026021CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026-021

_____

Nombre de Conseillers :
en exercice : 33
présents : 33
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal s'est réuni à 10 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué.

Date de convocation : 16 mars 2026 **Date d'affichage : 16 mars 2026**

Conseillers Municipaux présents : Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, M. SAVIGNAC, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : néant

Secrétaire de séance : M. Gwenaëlle DELPAL

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2
Considérant que le nombre d'adjoints au maire doit être compris entre 1 et 9 (33 x 30% = 9,9 arrondi au chiffre entier inférieur),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE (5 conseillers ne prennent pas part au vote)

FIXE le nombre d'adjoints au maire à neuf (9).

Transmis au contrôle de légalité et affiché le 21 mars 2026